

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

-

COMMUNE DE WARLUIS

-

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

-

Par arrêté n°A-ARP-2022-0059 en date du 06 décembre 2022, la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Warluis.**

La modification n°1 du PLU vise à permettre la reconversion d'une petite friche d'activité occupée par une ancienne entreprise de cuisines et salles de bains (« *Legrand-Cotens* ») située dans le bourg de Warluis en bordure de la RD 1001 à l'intersection de la rue du Bout Riffle et y rendre possible l'accueil de professionnels de santé accompagnés de logements locatifs, à définir sur ce terrain une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°3) de manière à circonscrire quelques adaptations réglementaires pour éviter des obstacles à l'opération de renouvellement urbain, et à apporter des ajustements dans le règlement de la zone UA.

Monsieur Joël LEQUIEN, chef de projet valorisation des déchets dangereux pour le groupe Ortec, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, par décision du 27 septembre 2022, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

L'enquête se déroulera en mairie de Warluis **du jeudi 05 janvier 2023 au lundi 06 février 2023 à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Warluis :

- le jeudi 05 janvier 2023 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 janvier 2023 de 15h00 à 17h00,
- le samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 06 février 2023 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Warluis (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet www.warluis.fr

Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU, et formuler ses observations pendant le délai d'enquête, soit en les consignnant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur par voie postale en mairie (1 rue des Ecoles, 60430 WARLUIS) ou par voie électronique (enquetepublique@warluis.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Warluis aux heures habituelles d'ouverture au public pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet www.warluis.fr

La modification n°1 du PLU de Warluis, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Présidente : Caroline CAYEUX